

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 27 juin 2022**

**Délibération n° 2022-1143**

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Programme d'investissement - Individualisations d'autorisations de programmes des recettes des dotations de soutien à l'investissement local et départemental (DSIL/DSID)

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**Rapporteur** : Monsieur Bertrand Artigny

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 juin 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

**Présents** : Mme Arthaud, M. Artigny, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charriot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Marion (pouvoir à M. Novak), Mme Fréty (pouvoir à M. Bub), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Georgel (pouvoir à Mme Popoff), M. Boumerit (pouvoir à M. Legendre), M. Corazzol (pouvoir à Mme Jannot), M. Kabalo (pouvoir à Mme Perriet-Roux), Mme Percet (pouvoir à M. Barla).

**Conseil du 27 juin 2022****Délibération n° 2022-1143**

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Programme d'investissement - Individualisations d'autorisations de programmes des recettes des dotations de soutien à l'investissement local et départemental (DSIL/DSID)

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

La DSIL a été créée en 2016 sous le nom de fonds de soutien à l'investissement local (FSIL). Elle est destinée à soutenir l'investissement des collectivités territoriales. Ces aides ont, notamment, pour objectifs d'aider la collectivité à se mettre en conformité, notamment avec la réglementation énergétique des bâtiments publics et de financer certaines opérations d'investissement. Elle a été pérennisée en 2018 et devient la DSIL.

De 2017 à 2020, la Métropole de Lyon et l'État ont contractualisé le pacte métropolitain d'innovation, aujourd'hui caduque, qui avait pour thématiques : Ville intelligente et mobilités, Transition énergétique et environnement et Excellence économique et rayonnement. L'année de la signature de ce pacte, la Métropole a obtenu un financement DSIL de 10,2 M€ contre 1,9 M€ en 2016 et en 2018. Puis elle a obtenu successivement 3,1 M€ en 2019 et 2,8 M€ en 2020.

Dans le cadre du plan de relance 2020-2021 et de la campagne annuelle 2021, la Métropole a bénéficié des montants suivants :

- 4,9 M€ au titre de la part exceptionnelle et la part énergétique (France relance),
- 1,2 M€ en 2021 au titre des dotations de soutien à l'investissement DSIL/DSID classique.

Il est à noter que le montant obtenu en 2021 au titre de la DSIL/DSID classique est nettement plus faible que les années précédentes. Les refus de subventionnement n'étant pas motivés par la Préfecture, il n'est pas possible d'analyser les raisons de cette baisse.

**II - Les projets retenus et non retenus au titre de la DSIL/DSID 2021 par la Préfecture****1° - DSIL/DSID classique**

Depuis 2021, la Métropole sollicite la DSIL pour des opérations relevant des thématiques nationales :

- développement écologique des territoires, qualité du cadre de vie, rénovation énergétique et développement des énergies renouvelables,
- mise aux normes et sécurisation des équipements publics,
- développement d'infrastructures en faveur de la mobilité du quotidien,
- développement du numériques et de la téléphonie mobile,
- création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires,
- réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires.

## Thématiques DSID :

- financement du déploiement de la couverture à très haut débit du territoire,
- stratégie de prévention et de protection de l'enfance,
- amélioration de la qualité et l'accès des services publics.

La Métropole a obtenu 1,2 M€ au titre de la campagne 2021 contre, en moyenne, 3 M € les années précédentes :

DSIL classique						
N°	Projets	DSIL	DSID	coût HT (en €)	Montants Métropole sollicités (en €)	Montants accordés (en €)
8523	collège Aragon à Vénissieux	2021		1 245 500	996 400	249 100
3357	collège Malfroy à Grigny		2021	1 360 944	1 088 755	366 078
5031	agrandissement du cimetière paysager de Bron	2021		2 025 999	1 620 799	300 000
8434	végétalisation et désimperméabilisation des cours des collèges	2021		1 433 400	1 146 720	286 680
4809	collège Frédéric Mistral à Feyzin		2021	585 500	468 400	0
7269	collège Valdo à Vaulx-en-Velin	2021		646 000	516 800	0
<b>Total</b>					<b>5 837 874</b>	<b>1 201 858</b>

Dans le cadre du plan de relance de l'État, les enveloppes classiques de DSIL et DSID ont été complétées de 2 enveloppes supplémentaires : la DSIL part exceptionnelle dès 2020 et la DSIL/DSID part énergétique en 2021.

**2° - DSIL/DSID part rénovation énergétique**

La circulaire du 3 mars 2021 sur la DSIL/DSID part énergétique imposait de déposer des dossiers dont les travaux permettraient de réaliser une économie d'énergie de 30 % minimum.

La Métropole a obtenu 4 subventions sur les 12 dossiers déposés :

DSIL/DSID part énergétique				
N°	Projets	Coût HT (en €)	Montants Métropole sollicités (en €)	Montants accordés (en €)
4813	collège Alain à Saint Fons	1 575 736	1 023 968	706 372
8230	collège Gratte-ciel/Morice Leroux à Villeurbanne	282 552	184 990	102 000
8230	collège Joliot Curie à Bron	340 889	236 367	97 952
8230	collège Pierre Valdo à Vaulx-en-Velin	356 976	253 443	126 000
8230	collège Clément Marot à Lyon 4ème	490 400	366 799	0
8230	collège Jean Giono à Saint-Genis-Laval	203 167	138 533	0
8230	collège Marcel Pagnol à Pierre-Bénite	227 400	173 920	0
8230	collège Frédéric Mistral à Feyzin	4 790 000	3 712 000	0
8231	collège Boris Vian à Saint-Priest	5 375 000	4 150 000	0
8230	centre technique à Bron	126 530	100 274	0
8322	logements usine Wette-Fays Saint Clair à Caluire-et-Cuire	185 225	141 530	0
8230	collèges : programmation 2022	1 782 000	1 247 400	0
<b>Total</b>			<b>11 729 224</b>	<b>1 032 324</b>

Pour le projet de restructuration du collège Alain à Saint Fons, la Métropole a approuvé l'individualisation partielle de l'autorisation de programme de recettes de 295 774,98 € par décision de la Commission permanente

n° CP-2021-0451 du 26 avril 2021 dans le cadre de la DSIL et de l'appel à projet Rebond eau biodiversité climat 2020-2021 financé par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Pour le projet de rénovation station d'eau potable des Ardelets à Saint-Didier-au-Mont-d'Or, la Métropole a approuvé l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme de recettes de 296 800 € par délibération du Conseil n° 2021-0522 du 15 mars 2021.

Les 3 projets de raccordement au chauffage urbain des collèges Gratte-Ciel, Pierre Valdo et Joliot Curie sont des opérations récurrentes et ne nécessitent pas une individualisation. Opération récurrente n° OP3408230 - budget primitif 2021, votée par délibération du Conseil n° 2021-0396 du 25 janvier 2021.

### 3° - DSIL/DSID part exceptionnelle

La circulaire du 21 septembre 2020 sur la DSIL/DSID part exceptionnelle ciblait des projets dont les thématiques relevaient de la transition écologique, de la résilience sanitaire et de la préservation du patrimoine public historique et culturel.

La Métropole a déposé 8 dossiers et a obtenu 8 subventions pour un montant total de 3 957 182 € :

DSIL part exceptionnelle				
N°	Projets	Coût HT (en €)	Montants Métropole sollicités (en €)	Montants accordés (en €)
	Ecoréno'v la Sauvegarde	33 368 084	500 000	500 283
9592	Fourvière : étanchéité Musée Lugdunum à Lyon 5ème	575 477	287 739	287 739
9659	Fourvière : préservation des mausolées romains de la place Wernert à Lyon 5ème	200 000	100 000	110 000
9659	Fourvière : préservation de la pile de l'aqueduc du Gier située au 31 rue Roger Radisson à Lyon 5ème	65 000	32 500	35 750
2605	rénovation station d'eau potable des Ardelets à Saint-Didier-au-Mont-d'Or	850 000	296 800	296 800
7084	restauration de la statue de Louis XIV et son socle et réaménagement des abords à Lyon 2ème	573 000	206 000	326 610
5020	réhabilitation de la toiture et de la charpente Clos Jouve à Lyon 4ème	3 517 282	2 813 826	1 200 000
9420	plan nature (Canopée)	3 821 432	3 057 145	1 200 000
<b>Total</b>			<b>7 294 010</b>	<b>3 957 182</b>

Pour le projet Ecoréno'v la Sauvegarde, c'est le bailleur social qui perçoit la subvention directement.

Le projet Musée Lugdunum a fait l'objet d'une individualisation partielle de l'autorisation de programme de recettes pour un montant de 86 321,70 € par délibération du Conseil n° 2021-0684 du 27 septembre 2021 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

### DELIBERE

**1° - Approuve** la programmation DSIL/DSID 2021.

**2° - Décide** les individualisations totales et complémentaires des autorisations de programmes globales de recettes DSIL/DSID pour un montant total de 4 770 096,30 € HT détaillées ci-après :

- P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux, pour un montant de 1 200 000 € au budget principal, sur l'opération n° OP03O5020 selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 960 000 € en crédit de paiement (CP) 2023,
- . 240 000 € en CP 2024 ;

- P06 - Aménagements urbains - Arbres + forêts + plantations plan canopée, pour un montant de 1 200 000 € au budget principal, sur l'opération n° 0P06O9420 selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 400 000 € en CP 2022,
- . 400 000 € en CP 2023,
- . 400 000 € en CP 2024 ;

- P22 - Cimetières et crématoriums, pour un montant de 300 000 € au budget principal, sur l'opération n° 0P22O5031 selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 90 000 € en CP 2022,
- . 210 000 € en CP 2023 ;

- P31 - Énergie, pour un montant de 286 680 € au budget principal, sur l'opération n° 0P31O8434 selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 86 004 € en CP 2022,
- . 200 676 € en CP 2023 ;

- P33 - Culture, pour un montant total de 528 027,30 € au budget principal :

\* sur l'opération n° 0P33O7084 pour un montant de 326 610 € selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 97 893 € en CP 2022,
- . 228 717 € en CP 2023,

\* sur l'opération n° 0P33O9592 pour un montant de 201 417,30 € selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 201 417,30 € en CP 2022.

Le montant de l'autorisation de programme individualisée est porté à 528 027,30 € en recettes ;

- P34 - Éducation, formation, pour un montant total de 1 109 639 € au budget principal :

\* sur l'opération n° 0P34O3357A pour un montant de 366 078 € selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 366 078 € en CP 2022,

\* sur l'opération n° 0P34O8523 pour un montant de 249 100 € selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 249 100 € en CP 2022,

\* sur l'opération n° 0P34O4813A pour un montant de 494 461 € selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 494 461 € en CP 2024.

Le montant de l'autorisation de programme individualisée est porté à 1 109 639 € en recettes.

- P40 - Tourisme, pour un montant de 145 750 € (35 750 € + 110 000 €) au budget principal sur l'opération n° 0P04O9659 selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 35 750 € = 26 000 € en CP 2024, 9 750 € en CP 2025,
- . 110 000 € = 82 500 € en CP 2024, 27 500 € en CP 2025.

**3° - Les recettes** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal, pour le montant de 4 770 096,30 € au chapitre 13 dont 1 490 492,30 € en CP 2022.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220627-285118-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 juin 2022
--

Date de réception préfecture : 30 juin 2022